

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du Mardi 26 mai 2026

Etaient présent.e.s :

Collège A

Laugier Sandra

Marquer Eric

Morel Pierre-Marie

Quiviger Pierre-Yves

Collège B

De Calan Ronan

Administration

Jourdin Stéphane

Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Iliuchok Diana

Peruzzi-Chotar-Vasseur Eva

Personnalités extérieures

Arnaud Denis

Invités

Barrier Thibault

Bimbenet Etienne

Etaient représenté.e.s

Stéphane Marchand représenté par Pierre-Marie Morel

Magali Bessone représentée par Pierre-Yves Quiviger

Paul Rateau représenté par Eric Marquer

Mathieu Freejouan représenté par Ronan De Calan

1. Informations

. Correction des copies d'un enseignant malade

Un enseignant de Licence 1 malade n'est pas en mesure de corriger ses copies. Pierre-Yves Quiviger propose de répartir les copies entre collègues.

. Poste d'ATER

Pierre-Yves Quiviger rappelle que 6 postes d'ATER sont attendus : 4 postes historiques auxquels s'ajoutent un poste lié au départ en retraite de Jean Fichot, ainsi qu'un poste lié au gel du poste occupé par Frédéric Fruteau de Laclos.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que les chaires IUF ne sont en revanche pas compensées par un poste d'ATER.

. Mouvement de rétention des notes

Pierre-Yves Quiviger fait état de la réception d'un mail émanant d'un collectif qui demande à être soutenu par la direction de l'UFR de philosophie dans le mouvement de rétention des notes. Pierre-Yves Quiviger informe qu'il ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande en mettant en avant d'une part son rôle de directeur, qui ne lui semble pas être de soutenir un mouvement es qualités, et d'autre part la situation particulière des résultats du second semestre. La direction de l'UFR n'assumera pas d'envoyer en session de rattrapage des étudiants qui ont passé des examens en première session. Des absences, même justifiées, produiraient cet effet. De cette situation découlent donc 2 options : la libération des notes retenues ou l'attribution de dispenses. Pierre-Yves Quiviger rappelle par ailleurs que la présidence de l'université a expressément délégué aux directions d'UFR la gestion du mouvement de rétention (contrairement à celui du premier semestre).

Eric Marquer considère que le mouvement n'ayant plus d'issue sur le plan politique, donc au niveau du conseil d'administration de l'établissement, il est impossible de le soutenir.

Pierre-Yves Quiviger est d'accord avec Eric Marquer et souligne que, bien qu'il puisse y avoir un rapport de force au sein de l'université, le gouvernement a publié un décret qui entérine la mesure qui fait l'objet du mouvement.

Sandra Laugier, Eric Marquer et Sylvia Giocanti déclarent soutenir la position de la direction de l'UFR.

Ronan De Calan précise que la dispense serait aussi la seule solution dans le cas des double-licences.

Pierre-Marie Morel estime qu'il ne saurait y avoir de bonne issue dans ce type d'action. Par ailleurs les étudiants de licence se trouvent être particulièrement pénalisés y compris en cas de dispense. Il convient de prendre en compte l'intérêt de l'étudiant avant tout.

Eva Peruzzi souligne que les syndicats étudiants qui soutiennent le mouvement reconnaissent que la situation est très délicate pour les étudiants.

Ronan De Calan informe le conseil que l'université Paris 3 a décidé de maintenir l'exonération à l'égard des étudiants extra-communautaires.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 24 mars 2026

Résultat du vote : unanimité.

Le compte-rendu est adopté.

3. Dispositif « colles »

Pierre-Yves Quiviger présente au conseil un message de Ayse Yuva, enseignante responsable des enseignements de méthodologie.

Le dispositif existant prévoit le financement par l'université de 47 heures de colles, mais pas d'heures supplémentaires hors maquette de méthodologie. Or les colles sont mieux assurées depuis que les enseignants de méthodologie s'impliquent.

Eric Marquer confirme que l'on peut faire appel aux enseignants de méthodologie s'ils ne sont pas en sur-service.

Pierre-Yves Quiviger ne voit pas ce que le conseil pourrait décider d'autre que la confirmation du principe.

Ronan de Calan pense qu'il faut rappeler aux étudiants l'existence du dispositif, et que celui-ci soit contraignant pour les enseignants de méthodologie qui ne sont pas en sur-service.

Ce principe est approuvé par le Conseil dans son ensemble.

4. Point sur le centre La Chapelle

Eva Peruzzi témoigne du fait que la qualité de vie dans le bâtiment ne s'améliore pas avec d'une part une absence d'espaces pour les étudiants, et d'autre part des baies vitrées qui génèrent de la chaleur en cette saison.

Eva Peruzzi évoque également les difficultés rencontrées dans l'organisation des examens avec, par exemple, l'existence de régimes de sortie différents entre deux amphithéâtres de la même matière.

Ronan De Calan souhaite la programmation d'un point sur l'organisation des examens avec les collègues enseignants ainsi que les appariteurs surveillants.

Pierre-Yves Quiviger estime qu'il faut une attitude raisonnable du côté des étudiants comme du côté des surveillants. Pierre-Yves Quiviger rappelle en outre que Sylvie Piaulet, responsable administrative du service la coordination des sciences humaines, a mis l'accent sur la manière de surveiller de certains enseignants.

Eva Peruzzi confirme certaines dérives.

5. Questions diverses

. Fraude aux examens

Ouafae Padovani relate le cas d'une étudiante de licence 3 qui a été surprise avec un dictionnaire français unilingue.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que le dictionnaire peut être accordé, par souplesse, uniquement aux étudiants non francophones.

. Master « Politique et médiatisation des sciences humaines et sociales » en partenariat avec l'UFR de sciences politiques

Sandra Laugier évoque le cas d'étudiants qui ont dû être désinscrits faute d'avoir pu trouver une alternance. Sandra Laugier a contacté la DEVE pour obtenir un assouplissement de cette contrainte. La DEVE semble sensible à une demande qui serait portée conjointement par les UFR de philosophie et de sciences politiques. Sandra Laugier demande donc à la direction de l'UFR de philosophie d'envoyer un message à l'UFR de sciences politiques. Pierre-Yves Quiviger indique qu'il le fera bien volontiers.

. Renouvellement des membres du conseil de gestion

Pierre-Yves Quiviger remercie l'ensemble des membres du conseil dont la présente séance est la dernière à laquelle ils participent avant les prochaines élections qui se dérouleront le 23 juin 2026, et qui désigneront de nouveaux représentants dans les collèges enseignants A et B ainsi que dans le collège BIATPSS.

Pierre-Marie Morel remercie Pierre-Yves Quiviger de la manière dont il a conduit les débats du conseil. Il souligne notamment la bonne relation de travail qui a été instaurée avec les élus étudiants.

Fin de la séance à 17h30.

Compte rendu adopté par le conseil d'UFR du 30 juin 2026.